

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Alpes Santé Travail s'est tenue le 28 juin 2022 à 10h, au siège de l'association 34, rue Gustave Eiffel, 38000 GRENOBLE sous la présidence de Monsieur Christian BREUZA, Président d'Alpes Santé Travail.

Étaient présents :

Pour le Conseil d'Administration : M. Christian BREUZA - ELEGIA, Mme Christelle HAMEL – WORK 2000, M. Cyril GUERIN – UDIMEC, Mme Sylvie PELLAT-FINET - CPME ISÈRE, Mme Sylvie DAVID - CARREFOUR SAINT-EGRÈVE, Mme Corinne FAMIANO – ARAYMOND, M. Jean-Michel ROBLET - IME LES VIOLETTES

Absents excusés : Mme Valérie DELAS – DELAS TRAITEUR, M. Gil ALLEGRE – HP FRANCE

Les médecins délégués présents : Dr Sabine VERRIÈRES - ALPES SANTE TRAVAIL

Directrice : Mme Céline FAGES

Egalement présents : Mme Aurélia PERMINGEAT Commissaire aux comptes - EXPERTS CONSULTANTS ASSOCIES, M. Vincent BRESSON Expert-comptable - KPMG, Mme Delphine MOIRON – CPME ISERE, Mme Corine ILLY Responsable administrative et financière - ALPES SANTE TRAVAIL, Mme Anne BOURDIN Assistante de direction – ALPES SANTÉ TRAVAIL

Étaient représentés les adhérents suivants :

ADMIR TUTELLES 38 - Mme Camille LOVERA et Mme Hélène DECHAMBENOIT, ADOM POUR VOUS - Mme Dolores EVERS, UDIMEC - GIRISE - ALP'COMPETENCES - M. Elnou HENRY, SOMUDIMEC – M. Frédéric DUBOIS, COFIRHAD – M. Thierry MILLE, ORCHESTRE DES PAYS DE SAVOIE – Mme Julie MESTRE, CREALP ETUDES – M. Eddy LEMOINE, VILLES ET VILAGES CREATIONS – Mme Alexia ALLAMANNO, INPG ENTREPRISE – Mme Marilyn BINDI , CABINET DENTAIRE – Stéphane D'INTRONO, , CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DAUPHINE-VIVARAIS – M. Philippe JEANPIERRE, BPAURA – Mme Florence DEMARS, GASTALDIN FRERES – M. Michel GASTALDIN, MDP – Mme Marie-Christine CHAUVIN, DEPLACER DES MONTAGNES – M. Nicolas ALARCON, WIND FISHER SAS – M. Garrett SMITH, 40-30 M. Charles AGNETTI, TASDA – Mme Véronique CHIRIE, ART ET PIANO GRENOBLE, M. Nicolas DIDIER, ADR – M. René MEYZENC, ABLOK – M. Michael MAES, GAN ASSURANCES – M. Patrick GOMET, SADEX – M. Daniel POISIER, TENDEM ASSURANCES – M. Stéphane ROLLAND, BOULANGERIE FONTAINE – M. Thierry FONTAINE, AMB ROUSSET – M. Philippe ROUSSET, SYNERGIE TERTIAIRE – Mme Aline SALVI, SEFLORIMMO – M. Serge PERRIN, AMS – M. Philippe BAUDAIN.

I. Ratification des procès-verbaux

- **Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2021 (annexe 1 – Projet du procès-verbal AGO 15 juin 2021)**
Nous procédons au vote : pas d'opposition, ni d'abstention

→ **Résolution N° 1 - L'Assemblée Générale Ordinaire adopte le procès-verbal à l'unanimité.**

- **Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2022 (annexe 2 – Projet du procès-verbal AGE 28 mars 2022)**
Nous procédons au vote : pas d'opposition, ni d'abstention

→ **Résolution N°2 - L'Assemblée Générale Ordinaire adopte le procès-verbal à l'unanimité.**

2. Rapport moral du Président (annexe 3 – Rapport de gestion 2021)

- **Les principaux événements et actions de l'année 2021 :**
 - l'élection d'un nouveau Président du Conseil d'Administration, Monsieur Christian Breuza, qui succède à Monsieur Philippe Malaval
 - la vente des locaux de Saint-Marcellin pour un montant de 75 K€
 - le remboursement du PGE de 800K€
 - les efforts du service pour participer à la lutte contre le Covid, notamment avec l'organisation de campagnes de vaccination

- un fort investissement informatique, en termes de matériel et la mise en place d'une plateforme connectée de santé comprenant la partie métier ainsi que les espaces pour les entreprises adhérentes et pour les salariés (uEgar)
 - la mise en place de la cellule expérimentale de la PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle)
 - le lancement d'une démarche qualité en perspective des textes réglementaires à paraître
 - l'embauche de médecins collaborateurs et d'une ingénieure THI (Toxicologie et Hygiène Industrielle).
- **Depuis la clôture de l'exercice, sont à noter les actions suivantes :**
 - la mise en conformité liée à l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2022 de la loi du 2 août 2021 qui renforce la prévention en santé au travail (notamment la redéfinition des statuts et de la gouvernance)
 - la poursuite du déploiement de la plateforme uEgar
 - l'identification au sein du service d'un référent qualité
 - le lancement officiel de la Cellule PDP
 - l'embauche de médecins du travail pour pallier les départs à la retraite
 - le déploiement d'un logiciel SIRH (Système d'Informations de Ressources Humaines) pour optimiser la gestion du service administratif.
- **Evolutions et perspectives du service :**
 - Alpes Santé Travail est en ordre de marche pour l'application de la loi du 2 août 2021
 - les équipes sont stabilisées grâce à l'embauche de médecins
 - un projet de déménagement permettant de repenser les espaces de travail est en cours, à horizon début 2024, pour les locaux de Grenoble
Pour mener à bien ce projet, Alpes Santé Travail est accompagné du Cabinet immobilier Axite CBRE et le Cabinet Inside pour l'aménagement intérieur
 - un rapprochement éventuel avec les services de METRAZIF et du SMIEVE est à la discussion.

3. Présentation du rapport d'activité 2021 (annexe 4 - Rapport d'activité 2021)

Madame FAGES, Directrice d'Alpes Santé Travail présente le bilan d'activité 2021 du service.

Quelques chiffres clés :

- concernant les entreprises adhérentes, les chiffres sont similaires à ceux de l'année dernière, soit environ 5250 entreprises suivies et 66 000 salariés suivis dont les intérimaires
- concernant l'équipe d'Alpes Santé Travail, nous comptons 92 collaborateurs dont 23 médecins du travail
- le Chiffre d'affaires est de 6853K€
- 30 000 consultations réalisées (médecins et infirmiers), soit 20% de visites en plus par rapport à l'année précédente, notamment des visites à la demande des employeurs ou des salariés
- 1900 visites de pré-reprises (dès lors qu'un salarié est en arrêt de travail long). Ces visites vont en augmentant car elles sont mieux identifiées
- 2861 propositions d'aménagement
- 107 entretiens réalisés par le psychologue du travail
- 418 avis inaptitudes
- 1481 Actions en Milieu de Travail (AMT) et 30 sessions de sensibilisation par webinaires. La mutualisation des ressources avec d'autres Services de Prévention et de Santé au Travail a permis d'aborder plus de thématiques.

Les perspectives pour 2022 :

- Le service est préparé à l'entrée en vigueur de la loi du 2 août 2021
 - Le ME (Maintien en emploi) et la PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle).
Au cours des 2 dernières années, toutes les équipes ont été formées.
Une cellule PDP qui a tout d'abord été mise en place de façon expérimentale est lancée officiellement à l'échelle du service depuis le mois de janvier.
Elle est composée de médecins, d'un psychologue du travail et d'une technicienne de prévention, d'un infirmier et d'un ergonome, et peut être saisie par le médecin mais aussi par l'employeur ou le salarié lui-même.

Le sujet de la désinsertion professionnel étant complexe, le médecin du travail peut se trouver en difficulté par manque de temps au moment de la consultation, car il est difficile de retracer le parcours du salarié. Les médecins peuvent donc déléguer ces problématiques à la cellule dédiée qui pourra ainsi comprendre la

situation dans sa globalité, programmer un rendez-vous avec le salarié et l'accompagner dans les démarches à mettre en place.

- L'offre socle est l'harmonisation sur le territoire national, de tout ce que doivent proposer les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (visites médicales, AMT, PDP).
Puis chaque service aura la possibilité de développer une offre complémentaire qui reste donc à déterminer et qui fera l'objet d'une facturation à part.
Egalement une offre spécifique sera proposée aux salariés indépendants qui n'avaient pas auparavant la possibilité d'être suivis au sein des SPSTI
Le contenu de cette offre fera l'objet de discussions en Conseil d'Administration et en équipes.

- Le lancement de la démarche qualité a été initié pour se préparer à la certification. Cela était devenu nécessaire afin d'optimiser l'harmonisation des pratiques.
 - La poursuite du déploiement du logiciel uEgar avec le lancement de la plateforme de santé connectée.
 - Pour les adhérents, cela permet entre autres, la prise de rendez-vous en ligne, la possibilité de disposer en temps réel de la fiche d'attestation de suivi à l'issue de la visite médicale.
 - Pour les salariés, l'application MyuEgar à télécharger sur leur Smartphone, facilitera l'accès à l'historique de leurs visites, et les échanges avec leur service de santé au travail.
- **Résolution N° 3 - L'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité le rapport d'activité.**

4. Présentation des comptes de l'exercice 2021 (annexe 5 – Présentation KPMG) – Monsieur Vincent Bresson expert-comptable.

Les chiffres clés de l'exploitation :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 6M853€ (6M770€ N-1)
- Le résultat net est de 137K€ (117K€ N-1)
- La trésorerie à l'actif du bilan est de 1M525€

La synthèse de l'activité :

- Le chiffre d'affaires : progression de 1% soit 83K€, en raison notamment de l'activité intérim (77K€ de plus) et celle des salariés des entreprises intervenant dans les installations nucléaires de bases (18K€ de plus).
- Les charges :
 - La sous traitance, c'est-à-dire les charges liées à l'activité que le service engage pour les examens extérieurs ou les frais de laboratoire : 20K€ de plus.
 - Les variations des charges externes :
 - Une augmentation des loyers informatiques (changement de logiciel métier).
 - Une augmentation de l'abondement pour les indemnités de départs à la retraite.
 - Une baisse des frais postaux liée à l'informatisation et externalisation des courriers.
 - Les charges de personnel (salaires bruts et charges patronales) : progression de 100K€.
- Les impôts :
 - Impôts et taxes (taxes d'apprentissage et de formation) dont la CVAE (impôt dû par les entreprises fiscalisées) qui est divisée cette année de moitié par l'Etat : gain de 25K€.
 - Impôts sur les sociétés de 4K€.
- Le résultat financier de 30K€ provenant de la SCI Frenat.
- Le résultat exceptionnel lié à la vente des locaux de Saint-Marcellin générant une plus-value.

→ Pour arriver au résultat net, on intègre toutes les écritures suivantes : les dotations de reprises de provisions, les dotations aux amortissements de 170K€ liées aux investissements de travaux.

Le bilan :

- A l'actif
 - Moins de dettes de créance à la clôture cette année.
 - La trésorerie a diminué.
- Au passif
 - Les résultats accumulés : 1M9€ de réserve.
 - Le risque toujours provisionné pour un contentieux avec un salarié d'une entreprise adhérente.

- L'endettement a diminué suite au remboursement du PGE au cours de l'exercice.
- A la clôture, la trésorerie nette de 1M5€ est largement bénéficiaire, car la structure a des fonds propres importants et un cycle d'encaissement plus rapide que le cycle de décaissement.

5. Rapport des Commissaires aux Comptes (annexe 6 - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et annexe 7 - Rapport spécial sur les conventions réglementées)

Le Commissaire aux comptes intervient pour vérifier la conformité des comptes et la bonne régularisation des procédures.

Madame Aurélia Permingeat du cabinet ECA présente le rapport des comptes annuels, exercice social clos au 31/12/21.

Aucune irrégularité n'a été constatée.

Concernant le rapport spécial du Commissaire aux comptes, celui-ci fait état des échanges financiers et informe d'aucune convention réglementée dans l'Association.

- **Résolution N° 4 - L'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité le bilan, le compte de résultat, l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et vérifiés par le Commissaire aux Comptes et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion administrative et financière.**
- **Résolution N°5 - L'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité l'affectation du résultat positif de l'exercice, soit 137 319 €, à la réserve statutaire dont le montant est ainsi porté à 1 856 038 €**

6. Présentation du projet de budget 2022 (annexe 8 – Budget 2022)

L'activité

- Le budget est supérieur au budget initial de 2021.
Aucune augmentation des cotisations n'a été intégrée. L'approche des recettes est prudente, en termes de chiffres d'affaires, soit 6688K€.

Les charges

- Le budget est semblable à celui de 2021, avec une masse salariale identique, et un atterrissage de 7014,8K€
Un budget de dépense est identique avec un budget de recette un peu en baisse

Résultat net

- Pour le calcul du résultat, on intègre le revenu financier de la SCI. Cette année, il n'y a de revenu exceptionnel.
Le résultat présente un petit bénéfice de 35,7K€.

→ Les résultats d'exploitation sont à l'équilibre

- **Résolution N° 6 - L'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité le projet de budget 2022 et les fixations des taux de cotisations : salariés suivis DATR (Directement Affectés à des Travaux sous Rayonnements Ionisants) à 350 €, salariés hors département à 130 €, et l'application d'une pénalité pour absence au rendez-vous à 50 €.**

7. Questions diverses

Projet de fusion

Concernant le projet de rapprochement avec les services de l'Isère, des discussions ont été engagées entre les Présidents et Directrices de METRAZIF, situé à Fontaine et qui compte 18 collaborateurs et 17000 salariés suivis, mais aussi avec le SMIEVE, situé à Vienne.

Ces rapprochements seraient intéressants en termes de maillage territorial, ils nous permettraient de suivre environ 115 000 salariés.

Les discussions vont se poursuivre prochainement.

L'Assemblée Générale Ordinaire se clôture à 12h.

Monsieur le Président, Christian BREUZA